

09 décembre 2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION.

Le conseil à l'unanimité des présents accepte l'adhésion aux missions complémentaires pour les agents du CDG. Le coût est de 90 € /an.

REGLEMENT ET DESTINATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE.

Les évènements récents ont amené le conseil municipal à se poser la question sur l'utilisation de la salle de convivialité. Désormais la salle sera utilisée à sa vocation première c'est-à-dire la bibliothèque, les réunions d'associations communales ou intercommunales, ainsi que toutes réunions conviviales réservées aux habitants de la commune. Les cérémonies funéraires ne sont plus admises. Ce nouveau règlement est voté par 6 voix pour, 2 abstentions. Il y avait 3 absents.

DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le conseil à l'unanimité des présents vote les subventions suivantes :

Téléthon : 50€.

Prévention routière à l'école : 50€.

CIMETIERE.

Un plan du cimetière est en cours d'élaboration.

Une commission se tiendra en janvier 2024 afin de mettre à jour le règlement.

Cette commission est composée de Mrs : Jean Jacques MARTIN, Richard BERTHET, Patrick BRACQUEMOND, Christian PILEYRE et Enzo MANCASSOLA.

COUPES DE BOIS 2024.

Elles concernent les parcelles 4, 6 et 15. Il s'agira de cloisonnement et de vente sur pied. Le volume est estimé à 176 m3.

POINT R.

A compter du 11 décembre 2023, suite à la mise en place des poubelles jaunes, le point R sera démantelé. Il ne restera que la benne à verre et le conteneur pour les déchets ménagers.

LE REPAS DES VŒUX AURA LIEU LE SAMEDI 13 JANVIER 2024.

Le conseil municipal vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal